



Guide des Seniors



*Mieux connaître et utiliser
les services aux Aînés*

à QUINT-FONSEGRIVES



La ville de Quint-Fonsegrives propose un ensemble complet de services à domicile pour les seniors.

Ce guide vous présente les dispositifs sociaux dont vous pouvez bénéficier sur notre commune.

Notre centre social est à votre écoute du lundi au vendredi pour vous accompagner dans vos démarches.

N'hésitez pas prendre à contact avec lui.

Bernard Soléra
Maire

Contact :
05.61.24.92.49.

Le devoir de solidarité envers nos aînés est une nécessité morale.

Nous ne pouvons être heureux que si nos seniors le sont !

Les prestations à votre disposition4-5

Aide à domicile	4
Portage de repas à domicile	4
Prise de repas en collectivité	4
Taxi social	4
Service de télé-assistance	4
Conseils techniques à l'amélioration du logement	5
Plan canicule	5

Les aides financières à domicile.....5-6

Financement de l'aide ménagère	5
Chèque emploi service universel (CESU)	5
Aide personnalisée à l'autonomie (APA)	6
Couverture maladie universelle	6
Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)	6

Les conseils utiles7

Avocat/conciliateur	7
Curatelle et tutelle	7
Réalisation de dossiers de retraite	7
Transport	7

Les nouveaux dispositifs8

"Passport sécurité"	8
Développement des visites à domicile	8
Renforcement des permanences	8
Solidarité avec le "grand âge"	8

Comment et où s'informer ?

Les services de proximité

Le Service Social de la commune

CCAS de Quint-Fonsegrives

Tél : 05.61.24.92.49 - Sylvie Delord

Conseillère en économie sociale et familiale

e mail : service.social@mairie-quint-fonsegrives.fr

L'UTAMS de Balma

Tél : 05.61.24.92.20, pour un rendez-vous avec l'assistante sociale du secteur

Association d'aide à domicile de la banlieue Est

(Cours Goudouli), pour vous proposer une aide à domicile

Tél : 05.61.83.32.24

Multi-services Entraide 31 (MSE 31) à Balma-Lasbordes

Tél : 05.61.24.99.34, pour des menus travaux de jardinage/bricolage

Les associations communales

Association des Résidents du Ruisseau (ADRR)

Tél 05.62.57.01.69 - Elianne Bénelli

Association créée en 1998, l'ADRR propose aux adhérents des prestations autour de trois volets : l'entraide, la restauration en collectivité et les animations les après midi (ateliers, spectacles,)

Quint-Fonsegrives Ambiances (Q.F.A.)

Tél : 05.61.24.03.71 - Marie-Josée Vaissières

Q.F.A. propose des activités régulières et diverses à caractère collectif.

Foyer rural de Quint-Fonsegrives

Tél : 05.61.24. 26.75.- Hélène Coulomb

Le Foyer Rural offre une palette variée d'activités socio-culturelles.

Les autres contacts utiles

CLIC Lauragais (Comité Local d'Information et de Coordination) :

Tél : 05.62.88.44.84 sur rendez-vous.

Le CLIC est compétent en terme d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation et de conseil aux personnes de plus de 60 ans et leur famille.

ALMA (Allo Maltraitance Personnes Agées) - Tél : 08.92.68.01.18

Ecoute et la prévention de la maltraitance des personnes âgées.

Point Infos Séniors : N°(gratuit) : 0800 042 444 (ouvert de 8h30 à 16h45)

Il propose un service d'accueil, d'information et d'orientation pour les personnes retraitées dans tous les domaines du quotidien.

LES PRESTATIONS À VOTRE DISPOSITION

Contact : Centre social de Quint-Fonsegrives 05.61.24.92.49

AIDE à domicile

Pour faciliter le quotidien (courses, cuisine, repassage,...), rompre l'isolement social, l'association d'Aide à Domicile Banlieue Est à Quint-Fonsegrives, assure un service d'aide ménagère (accordée sous conditions d'âge et de revenus).

PORTAGE de repas à domicile

La livraison de repas à domicile est possible une ou plusieurs fois par semaine. Prix moyen du plateau repas : 6 à 8 €.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Quint-Fonsegrives subventionne l'Association "Les 4 Ages" pour cette prestation.

REPAS dans une structure collective

L'Association Des Résidents du Ruisseau (ADRR) propose une restauration en collectivité le midi (+soupe le soir) du lundi au samedi dans un local climatisé loué par la Mairie à la Résidence du Ruisseau (possibilité de commander pour le dimanche). Prix du repas actuel : 6,20 €.

TAXI social

Service réservé pour les déplacements médicaux ou administratifs extérieurs à la commune (clinique, médecins spécialistes,...).

Cette prestation est prise en charge partiellement par le Centre Communal d'Action Sociale de Quint-Fonsegrives.

SERVICE de télé-assistance

Service gratuit de secours d'urgence, financé par le Conseil Général, permet une intervention immédiate à votre domicile. Le dispositif peut être porté au cou (collier) ou au poignet (bracelet).

Vous souhaitez adapter votre logement (travaux d'assainissement, d'entretien ou d'agencement), des organismes vous apportent un soutien à la réalisation de vos projets :

- l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration du Logement, le Département (Aide à l'adaptation du logement), la CNAV (Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse), la CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) et les différentes caisses de retraite, le PACT-ARIM.

CONSEILS

techniques à l'amélioration de votre logement

La mairie est au coeur du dispositif. Elle effectue un recensement des personnes isolées en vue de mieux prendre en charge les personnes seules et vulnérables.

La plate-forme téléphonique "Canicule Info Service" au 0 800 06 66 66 (appel gratuit) ouvrira le 1er juin et informera en temps réel sur l'état du niveau d'alerte.

P L A N Canicule

LES AIDES FINANCIÈRES À DOMICILE

Contact : Centre social de Quint-Fonsegrives 05.61.24.92.49

La CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et les autres mutuelles financent des heures d'aide à domicile dont le montant et les conditions varient selon l'organisme de retraite. Le service social de la Mairie se tient à votre disposition pour effectuer cette démarche.

FINANCEMENT
de l'aide
ménagère

Moyen de paiement permettant de rémunérer tout salarié à domicile. Il tient lieu de contrat de travail et de bulletin de paie.

Il permet une déduction fiscale sur votre déclaration d'impôts sur le revenu.

C E S U
chèque emploi
service universel

A I D E personnalisée à l'autonomie

Destinée à faciliter la gestion des tâches quotidiennes, L'APA, financée par le Conseil Général, est attribuée à domicile ou en établissement sous conditions d'âge, de résidence et de perte d'autonomie.

Son montant est calculé en fonction de vos revenus. L'APA ne donne pas lieu à récupération sur succession.

Pour monter un dossier de demande d'APA, le service social de la Mairie se tient à votre disposition pour effectuer cette démarche.

C M U couverture maladie universelle

Attribuée sous conditions de revenus par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, elle permet l'accès à l'assurance maladie à toutes personnes qui n'y ont pas droit à un autre titre (activité professionnelle, etc...).

Pour monter un dossier de demande de CMU, le service social de la Mairie se tient à votre disposition pour effectuer cette démarche.

A P S A Allocation de solidarité pour les personnes âgées

Depuis le 1^{er} Janvier 2007, l'ASPA remplace le minimum vieillesse. Son attribution relève de conditions d'âge, de résidence et de ressources. Le montant maximum mensuel de l'ASPA est de 621, 27 € pour une personne seule et 1114,51 € pour un couple.

Elle est soumise à récupération sur succession.

Pour monter un dossier de demande d'APSA, le service social de la Mairie se tient à votre disposition pour effectuer cette démarche.

LES CONSEILS UTILES

Contact : Centre social de Quint-Fonsegrives 05.61.24.92.49

Service gratuit assuré tous les mois dans les locaux de la Mairie. Afin de bénéficier de ce service, nous vous remercions de prendre rendez-vous auprès du service social.

AVOCAT

Permanences sans rendez-vous le mercredi matin de 9h à 11h 30 en Mairie de Balma. Son rôle est de tenter de résoudre les problèmes de vie quotidienne (problèmes de voisinage, nuisances sonores, etc...) à l'amiable.

CONCILIATEUR

Mesures , prises par le Tribunal de Grande Instance de Toulouse concernant les personnes atteintes de troubles mentaux ou souffrant de déficiences physiques, dans le respect de leurs intérêts.

CURATELLE TUTELLE

Vous reconstituez votre carrière où vous souhaitez simplement un conseil ou une aide à la constitution de votre dossier de retraite, le Centre Communal d'Action Sociale est compétent pour vous accompagner dans cette démarche. N'hésitez pas à le contacter.

RETRAITE Accompagnement dans le montage de votre dossier.

Voyagez sur le réseau de transports en commun de l'agglomération (bus, TAD, métro) à tarif préférentiel, soit 7,54 euros par an. Pour cela vous devez vous munir d'une carte de transport délivrée en Mairie. Merci de nous fournir les pièces suivantes : Carte nationale d'identité - justificatif de domicile - une photo d'identité récente.

TRANSPORT Carte de transport pour les plus de 65 ans

DES NOUVEAUX DISPOSITIFS

Création d'un "passeport sécurité"

À porter sur soi, notamment lors de déplacement, ce "passeport sécurité" vise à optimiser toute forme de secours et à sécuriser davantage le quotidien. Il sera disponible à l'automne 2007.

Développement des visites à domicile

Une équipe de professionnelles et de bénévoles se déplace à votre domicile selon vos besoins.

Renforcement des permanences

Pour apporter une réponse personnalisée aux situations difficiles ou simplement pour un conseil, une démarche administrative, le service social est à votre écoute pour intervenir rapidement, en partenariat étroit avec les professionnels de santé, ce dans le respect d'une totale discrétion.

Contact : 05.61.24.9249.

Solidarité avec le grand âge

Ouverture d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).

On appelle les maisons de retraite médicalisées des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, (EHPAD en abrégé) .

Ces maisons de retraite médicalisées sont des établissements spécialisés où la santé est prise en compte avec attention. Les maisons de retraite médicalisées définissent des barèmes sous forme de grille afin de déterminer la dépendance physique ou psychique de la personne âgée. Et elles n'acceptent que les personnes en réelle dépendance. Généralement, la Sécurité Sociale prend en charge la totalité des frais de soins médicaux quotidiens, mais non les frais d'hébergement et de nourriture, sans compter les frais annexes de la vie courante.

La personne âgée entrant à la maison de retraite médicalisée habitera une chambre aménagée qu'elle pourra néanmoins habiller à sa manière, comme dans sa précédente demeure.

L'EHPAD de Quint-Fonsegrives accueillera 83 personnes dont 14 lits seront réservés aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

Elle est située dans le quartier du sud ouest, l'ouverture est prévue à l'automne 2008.